

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2020-R-032

Séance à distance du 17 novembre 2020

Avis relatif au plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de l'étang de Haute-Jarrie

Lors de la séance à distance du mardi 17 novembre 2020, le CSRPN a examiné le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de l'étang de Haute-Jarrie.

Le CSRPN émet un avis favorable à ce plan de gestion en soulignant la qualité du dossier. Néanmoins, bien que la superficie de cette réserve soit modeste pour une réserve naturelle, le CSRPN aurait souhaité plus de précisions sur son fonctionnement hydrologique, notamment en ce qui concerne l'augmentation du marnage observée depuis les années 2000, tout en reconnaissant la complexité de ce phénomène. Le CSRPN encourage donc vivement la poursuite de l'acquisition de connaissances sur cet enjeu majeur.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

